

Introduction à l'Annuaire des Conseillers Généraux de Savoie et de Haute-Savoie de 1860 à 2014

Frédéric Caille, Esther Deloche

▶ **To cite this version:**

Frédéric Caille, Esther Deloche. Introduction à l'Annuaire des Conseillers Généraux de Savoie et de Haute-Savoie de 1860 à 2014 : Introduction et cartes . 2014. halshs-01131553

HAL Id: halshs-01131553
https://shs.hal.science/halshs-01131553

Preprint submitted on 30 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Frédéric CAILLE / Esther DELOCHE









ANNUAIRE DES CONSEILLERS GENERAUX

SAVOIE
HAUTE-SAVOIE

1860-2014































Assemblée des Pays de Savoie



Frédéric CAILLE
Maître de conférences en science politique, Université de Savoie - CDPPOC
Esther DELOCHE
Docteur en histoire

ANNUAIRE DES CONSEILLERS GENERAUX

SAVOIE
HAUTE-SAVOIE

1860-2014

Assemblée des Pays de Savoie

REMERCIEMENTS

Cet annuaire, comme la population d'élus qu'il évoque, est une œuvre largement collective.

De nombreuses personnes, qu'il est impossible de toutes mentionner ici, ont accepté de s'y associer et de répondre aux sollicitations des auteurs, sous la supervision de Jean Luquet, directeur du Patrimoine du département de la Savoie et représentant l'Assemblée des Pays de Savoie.

Ils ou elles, élus, anciens élus, descendants et collatéraux, archivistes départementaux et communaux, membres du riche réseau des associations d'art et d'histoire des deux départements, ont contribué à rassembler les éléments biographiques et les portraits que l'on trouvera dans les notices.

Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

INTRODUCTION ET PRESENTATION

Changement de dénomination, redécoupage des cantons, changement de mode de scrutin, évolutions des compétences des conseils généraux : l'année 2015 marquera indiscutablement la fin d'un cycle dans l'histoire française des territoires et des élus locaux. A l'aube du XXIème siècle, devenus « conseillers départementaux », élus par binômes homme-femme au sein de circonscriptions cantonales totalement nouvelles, les « conseillers généraux » des presque deux siècles précédents disparaîtront.

Rassemblés en un seul « Département du Mont-Blanc » de 1792 à 1815, puis redevenus ensuite provinces du royaume de Sardaigne, c'est à partir de 1860 que les deux départements savoyards prennent définitivement le fil de cette histoire « d'hommes et de territoires » à laquelle l'Assemblée des Pays de Savoie, par le présent annuaire, a souhaité apporter une forme d'hommage et de support mémoriel.

Les premières lignes de la page qui se tourne remontent en effet à l'invention au début de la Révolution française d'une nouvelle géographie municipale et départementale, soit en 1789 et 1790, géographie confirmée par Bonaparte en l'an VIII (1799) et qui remplace les délimitations politiques et religieuses de l'Ancien Régime. L'opération est radicale, délicate, et à distance sa réussite est à proprement parler « incroyable », tant la matière est sensible et complexe, tant se mêlent en ces découpages, on le perçoit bien aujourd'hui encore, les imaginaires sociaux, les attachements individuels, et les pratiques ou routines administratives. Les raisons du succès continuent d'ailleurs d'étonner les meilleurs spécialistes, lesquels les attribuent, pour l'essentiel et d'abord, à « la large consultation et concertation entre les élus de 1789 et les populations concernées »[1].

[1] RIEMENSCHNEIDER R., « La 'Constitution populaire du canton' (1850) et le problème des petites communes en France », dans PERTUE M., *L'administration territoriale de la France (1750-1940)*, Presses Universitaires d'Orléans, 1998.

S'agit-il d'une leçon pour notre temps ? Quoi qu'il en soit, dès les premiers mois de l'annexion, et un peu plus tard pour le canton de Chamonix ajouté en 1864, les deux départements savoyards, soit 300 et une poignée de communes chacun, se trouvent divisés en 28 cantons, puis 29 pour la Savoie en 1866, avant les modifications, principalement urbaines et assez marginales en fin de compte, de 1973, 1985, 1998, dont les premières cartes ci-dessous (1 à 4) et le tableau en annexe fournissent le détail.

Jusqu'au début de l'année 2015, qui marque leur abandon définitif, ce sont alors respectivement 37 et 34 subdivisions cantonales qui ont donc découpé les départements de Savoie et de Haute-Savoie, leur tracé se trouvant être aussi, par regroupements, le support d'autres frontières politico-administratives : arrondissements avec le sous-préfet en « tuteur étatique » du territoire, circonscriptions électorales législatives (qu'il a semblé intéressant de reprendre sur les cartes des dernières décennies ne serait-ce que parce qu'elles reflètent des pondérations démographiques territoriales de plus en plus rapidement évolutives) avec le député en « grand élu » fédérateur...

« Du canton à la nation ! » : la formule, ici, n'est pas qu'un slogan, et elle rejoint même, comme on pourra le voir, de nombreux parcours électifs sur les deux départements, passages obligés par une assemblée locale qui constitue longtemps le seul palier possible entre la municipalité, la « politique au village », et les lointaines assemblées parisiennes…

On aurait tort, en somme, de ne s'arrêter qu'à l'apparence des dénivellations de prestige pour entrer dans l'histoire des cantons et des élus départementaux, et surtout pour approcher leurs rôles et responsabilités réels ou même parfois simplement « imaginés »[2].

Que dire ainsi de cette oubliée « constitution populaire du canton » qui envisageait, en 1850, de supprimer les communes, une « survivance des anciennes paroisses » et d'un esprit de fractionnement aux limites « excessivement restreintes », des tares, pensait-on, que transcenderait un « conseil cantonal » d'une

[2] Rappelons que les conseillers généraux sont élus pour 9 ans (avec renouvellement triennal) durant le Second Empire, puis pour 6 ans (avec renouvellement par moitié) à compter de la Troisième République, toujours au scrutin uninominal direct.

trentaine de membres – un pour mille habitants - qui auraient administré directement des territoires approchant de nos modernes intercommunalités[3]…

Comment ne pas songer aussi à la toujours active loi du 15 février 1872, dite « loi Tréveneuc », qui placera les conseillers généraux en ultime rempart de la souveraineté et de la légitimité après l'expérience du coup d'Etat du 2 décembre 1851, et qui postule qu'en cas d'empêchement ou de dissolution de l'Assemblée nationale « une assemblée composée de deux délégués élus par chaque Conseil général, en comité secret, se réunit dans le lieu où se seront rendus les membres du gouvernement légal et les députés qui auront pu se soustraire à la violence », assemblée chargée alors d'assurer « l'administration générale du pays »[4].

Mesures exceptionnelles pour périodes hors normes… Il faut reconnaître que pour l'essentiel, par chance, les missions des respectivement quelques 383 et 354 conseillers généraux élus en Savoie et en Haute-Savoie depuis 1860 se sont montrées plus pragmatiques, pacifiques, concrètes, quotidiennes. Au fil des années, sécheresses, hivers rigoureux, inondations, nouvelles routes, nouvelles écoles, soutien aux plus petites municipalités ou préservation du patrimoine, ce sont d'abord en relais de leurs territoires, de leurs terroirs, d'ailleurs longtemps encore principalement ruraux et souvent, topographie alpine des deux départements oblige, très enclavés, que sont intervenus les élus des cantons.

Plus d'une tranche d'Histoire, d'histoires, se cache donc derrière les notices ici présentée de cette « cohorte », comme disent les statisticiens, particulièrement significative des évolutions de la vie démocratique locale, et où se pressent plus de 700 concitoyens d'hier et d'aujourd'hui : avocats, simples agriculteurs, entrepreneurs ou fonctionnaires locaux suivant les périodes. Le lecteur curieux n'aura que le choix des lectures possibles, cantons, individus, périodes, grandes inflexions de l'histoire politique – telles ces années sombres qui accompagneront, pour toute une génération, des parcours et des choix d'engagement particulièrement résolus dans la

[3] *Ibid.*

[4] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070210&dateTexte=20090626. Le général De Gaulle regrettera en novembre 1940 que cette loi n'ait pas été appliquée au moment du passage au régime de Vichy (http://www.lepetitjuriste.fr/droit-administratif/droit-administratif-general/le-role-cache-des-conseils-generaux)

vie publique - , ou évolutions lentes et souterraines par lesquelles les régions de montagne basculent dans la modernité[5].

La synthèse nominale que propose l'annuaire ouvre en effet sur des questions qui demeurent les nôtres, à l'heure où la « carte » des lieux de vie, de travail, des voies et modes de transports et de déplacements se transforme à grande vitesse.

Ainsi du débat, parfois vif, dont a pu s'accompagner le tracé du périmètre des nouveaux « super cantons » à deux élus de l'après 2015 (en gros un nouveau canton pour deux ou trois anciens), redécoupage à terme autant mémoriel, culturel, que simplement électoral ou administratif.

Car en effet, topographie, habitat, paysages, sentiers, pratiques festives, agricoles ou culinaires partagées, les cantons d'hier ne furent pas seulement des frontières politiques ; et l'on peut gager que même dévitalisés, « administrativement morts », ils parleront longtemps encore à leurs habitants, pour autant que ces derniers sachent un peu les entendre.

Plus fondamentalement quelle portée prêter à cette transformation ? Haine ou amour du canton ? Sens identitaire ou non-sens de ce micro-local, coincé entre le village et la plaque d'immatriculation ?

La recherche académique elle-même, en la matière, s'est divisée sur la valeur, pour les 150 dernières années, à prêter à la circonscription[6].

Du côté des critiques la taille, les limites en terme d'aménagement du territoire, un horizon mental borné à la vallée proche, à la ligne de crêtes voisine, l'idée qu'on ne voit grand qu'à d'autres échelles, que l'avenir s'écrit en préfecture, en région, à la capitale…

Du côté de l'éloge, au contraire, l'idée que la précision du territoire d'action est un complément indispensable de la prospective sérieuse et de la largeur de vue. L'idée aussi que les sociétés locales, le temps passant, se sont appropriées le

[5] Le lecteur pourra prolonger son parcours par la Base de donnée des Conseillers Généraux de Savoie et de Haute-Savoie à partir de laquelle ont été réalisées les fiches et les cartes, disponible sur le site des Archives Départementales de la Savoie. Cette base propose plus d'une vingtaine d'entrées biographiques permettant des tris et croisements statistiques par l'intermédiaire du logiciel Excel. Elle comprend également un renvoi aux photographies et une case « remarques » correspondant aux éléments présentés dans les fiches de l'annuaire.

[6] Voir sur ce point, et pour beaucoup des éléments qui suivent : LE BIHAN J., « Plaidoyer pour une réhabilitation. Petit essai sur l'histoire du canton dans la France contemporaine », dans LAGADEC Y., LE BIHAN J. et TANGUY J-F. (dir.), *Le canton, un territoire du quotidien ?*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

territoire cantonal, d'autant plus espace de vie, d'échanges, de rencontres qu'il correspondait souvent, comme dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie, à des unités topographiques et naturelles cohérentes et en interactions étroites.

Combien de vallées où, dans les deux Savoie, sorti du canton, on ne connaissait que des « étrangers » ?

Les plus enflammés n'hésitent pas alors à célébrer « l'endroit où se nouent les amitiés les plus solides et les plus durables, celles qui se créent au moment de l'adolescence »[7].

Quand d'autres, plus sûrement sans doute, voient dans les conseillers généraux des hommes de terrain autant que de territoire, l'émanation d'une France encore principalement rurale où le canton, avec la commune, constitue l'un des milieux de vie les plus familiers, le seul d'ailleurs longtemps, pour beaucoup, conscription mise à part, que l'on n'ait jamais véritablement parcouru.

Le canton, par son rôle multidimensionnel, a-t-il été pourvoyeur d'identité, élément déterminant de cette articulation si disputée et débattue du « local » et du « national » ?

C'est à cette thèse positive, optimiste, assurément, que le présent annuaire verse des éléments, l'essentiel de son corpus, du fait du rattachement tardif de 1860, se trouvant dominé par cet « âge d'or du canton » qui selon les historiens s'étend jusqu'aux années 1950.

Plus nettement que jamais le conseiller général est alors une figure de la proximité politique à échelle humaine, à l'interface des priorités administratives locales et gouvernementales, un médiateur de l'administration en même temps que le porte-parole d'une communauté locale, des préoccupations et des intérêts d'une vallée, d'un plateau, et de leurs semis de communes.

A travers les visages, les noms, les parcours de vie de cet annuaire émerge donc aussi toute une sociabilité spécifique, celle d'un temps où l'élu cantonal est bien cette « personne notable » à laquelle n'échappe la connaissance directe d'aucun des principaux propriétaires, métayers, fonctionnaires d'Etat, maires ou instituteurs de son territoire.

[7] GRAVIER F., « L'éloge du canton », chapitre de *L'espace vital*, 1984, cité dans *ibid*.

Un temps aussi où le conseiller général exerce véritablement un « rôle pivot » avec, pour le mieux, une capacité alors sans grand équivalent à contribuer à la mise en cohérence territoriale à l'échelle cantonale, et pour le pire, parfois, celle de participer au renforcement de l'influence ou des avantages trop exclusifs du chef-lieu et du « bourg », comme disent certains géographes, auquel il correspond.

Il faut également se souvenir en effet que derrière le conseiller général se trouve ce centre cantonal longtemps si déterminant et si caractéristique de la cartographie territoriale française, espace de services administratifs - justice de paix, fisc et gendarmerie en premier lieu, puis agent voyer, receveur ou receveuse des postes, voire subdivisionnaire des Ponts et Chaussées -, mais aussi espace social, sanitaire, juridique ou commercial – médecin, notaire, premiers commerces importants puis supermarchés.

Les chefs-lieux ou la première « ville », la « mini-ville » à portée des villages, quand ceux-ci se pensent et se désignent encore en hameaux.

Espace géographique ou espace mental, on aura compris qu'en invitant à relire l'aventure des cantons cet annuaire raconte aussi, et d'abord, une histoire de personnes, lieux de naissance, formation, profession, carrière élective, à « l'intermédiation », on l'a dit, des territoires politiques ou administratifs et des territoires de proximité.

Des personnes d'ailleurs, comment ne pas le relever, presque exclusivement masculines…

Citons ainsi à l'honneur, pour les deux départements, les 8 exceptions, en même temps que l'on comprendra, de fait, les raisons des orientations nouvelles à partir de 2015 vers un assez étrange scrutin à « binôme de sexes » : Françoise Camusso (Seynod, 1991-2015) et Yvette Martinet (Annecy-centre, 1998-2000) pour la Haute-Savoie ; Colette Bonfils (Chambéry Sud-Ouest, 1979-2015), Irène Bolatto (Modane, 1994-2001), Jacqueline Poletti (Bourg-Saint-Maurice, 1999-2011), Rozenn Hars (Lanslebourg, 2004-2015), Béatrice Santais (Montmélian, 2004-2012), Nicole Guilhaudin (Chambéry-Sud, 2008-2015) et Christiane Lehmann (Aiguebelle, 2008-2015) pour la Savoie.

Jusqu'en 1980 (sinon 1990), en d'autres termes, on ne porte que le pantalon dans les conseils généraux des deux Savoie…

Mais ces « hommes en pantalons », donc, d'où viennent-ils, qui sont-ils ?

Des environs, des terres de la « Savoie historique », souvent, et pendant longtemps, pour commencer.

Une majorité de cantons en effet, sur l'ensemble de la période, n'ont pas eu plus d'un seul conseiller général né en dehors des deux départements (carte 5, 15 à 16% du total des conseillers généraux), tandis qu'un plus petit nombre, seulement, affiche la même caractéristique pour les naissances au sein de l'arrondissement, c'est-à-dire au sein du canton même d'élection ou de ceux qui immédiatement l'environnent (carte 6).

En d'autres termes, nous l'avons vérifié y compris pour les périodes les plus anciennes (1860-1940), les conseillers généraux sont certes pour la plus grande part issus des « pays de Savoie », par la naissance ou pour certains par des familles notablement connues et fortement implantées par le jeu des alliances ou des collatéraux. Mais il ne s'agit pas pour autant - il y aurait eu de quoi à vrai dire s'en inquiéter - des représentants d'un esprit de clocher limité au bourg-centre, et à une poignée de villages.

Savoyards « d'origine » ou « d'adoption », donc, l'annuaire se fait l'écho d'une certaine ouverture, mais raisonnée, sélective, exigeante sans doute, reflet d'ailleurs peut-être diront quelques-uns d'un « esprit de région »...

Mais aussi et d'abord pour l'historien reflet d'un parcours, d'un « cursus électif », qui fait que c'est pour la très grande majorité des cas par le conseil municipal que l'on se fait connaitre, par une activité à l'échelle de la commune, où l'activité personnelle et l'interconnaissance acquise atténuent les hérédités et les héritages, que l'on soit ou non originaire des deux départements, plus de la moitié des conseillers généraux occupant un jour ou l'autre la fonction de maire.

Le conseiller général un « petit élu » du territoire ?

Les généralisations, répétons-le, comme souvent, peuvent ici être trompeuses, car dans les départements de Savoie ils ont été un bon nombre, plus d'une soixantaine au total, à occuper mandats nationaux et fonctions ministérielles, avant, après, plus rarement pendant leurs responsabilités cantonales.

Sans qu'il soit question de parler d'une quelconque hiérarchie des hommes ou des fonctions, la longueur du parcours public, de la « carrière élective », inévitablement s'en ressent, et les notices du présent annuaire s'y sont assez logiquement proportionnées (pour un repérage facile il a été décidé de réserver une page pour les conseillers ayant exercé un mandat parlementaire, et deux pour ceux ayant occupé des fonctions gouvernementales).

Dans l'histoire départementale longue et comparée, sinon l'anecdote peut-être, on s'amusera alors à observer la géographie des pépinières ministérielles locales au cours des 150 dernières années (carte 8), à moins que, plus encore dans un esprit de « derby local », on ne cherche les « cantons à président », certains représentés jusqu'à trois reprise à la tête de l'exécutif départemental quand d'autres attendent encore leur champion(ne) (carte 9)…

A chacun, on l'a dit, ses curiosités, ses questionnements au fil de cette galerie locale de portraits, même si, pour finir, deux grands axes de lecture restent à verser à la curiosité proprement citoyenne ou politique.

Le premier s'illustre en 4 diagrammes multicolores et à la nécessaire compréhension croisée, à savoir les « camemberts » des origines socio-professionnelles des conseillers généraux des deux Savoie (figures 10).

Les grandes leçons en sont claires : un bon tiers des conseillers depuis 1860 se sont trouvés issus des professions d'industriels, d'entrepreneurs, de cadres supérieurs, avant de se trouver presque rattrapés, depuis 1973, par les enseignants et fonctionnaires, longtemps presque moitié moins nombreux, alors que s'effaçaient presque totalement les professions juridiques de la fameuse « république des avocats », et leurs confrères des professions libérales, médecins, pharmaciens et vétérinaires, figures notables de la France encore rurale.

Plus surprenante peut-être est la présence limitée des agriculteurs et ouvriers jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, avant une forme de « prise de pouvoir » locale qu'érode ensuite sans aucun doute, mais pas totalement, la diminution démographique importante de ces professions.

Le statut d'élus départementaux comme représentants du « terroir », principalement rural mais aussi industriel, se vérifie d'ailleurs plus finement encore

dans le petit nombre de cantons qui, sur l'ensemble de la période, n'ont jamais porté l'une ou l'autre de ces professions jusqu'à la ville-préfecture (carte 11).

Tout porte à croire d'ailleurs qu'il ne s'agit pas là de spécificités savoyardes, ni même d'évolutions propres aux conseillers issus des petits cantons que l'on peut qualifier « d'historiques » puisqu'elles sont partagées, au moins pour la période récente, par les édiles communaux d'à peu près la France entière[8].

Impossible, bien entendu, d'en dire de même des orientations idéologiques ou partisanes qui ont traversé Savoie et Haute-Savoie depuis 1860, une matière particulièrement, évolutive, sensible, et le cas échéant, on le sait, « explosive »...

Le présent annuaire ne permet d'en approcher, ne nous y trompons pas, que les principales tendances, du fait des incertitudes de rattachement longtemps fréquentes au niveau départemental, du fait aussi du « recodage » nécessaire pour n'illustrer que les deux grands blocs « gauche-droite » d'orientations (cartes 12 à 16)[9].

Il n'empêche : les tournants de la première guerre mondiale, avec l'affirmation des tendances radicale puis radicale-socialiste, puis de la seconde, avec l'accentuation de la divergence entre les deux départements et le renforcement notamment en Savoie de la présence communiste, puis le glissement progressif des années 1970 jusqu'à nous du règle bi-départemental de la droite parlementaire, demeurent spectaculaires et significatifs.

Chacun y trouvera, en fonction de sa sensibilité, de ses priorités, de ses préoccupations, une ultime confirmation que cet annuaire, comme le regard rétrospectif et mémoriel qu'il permet, s'ouvre donc bien aussi, au final et à sa manière, sur l'avenir…

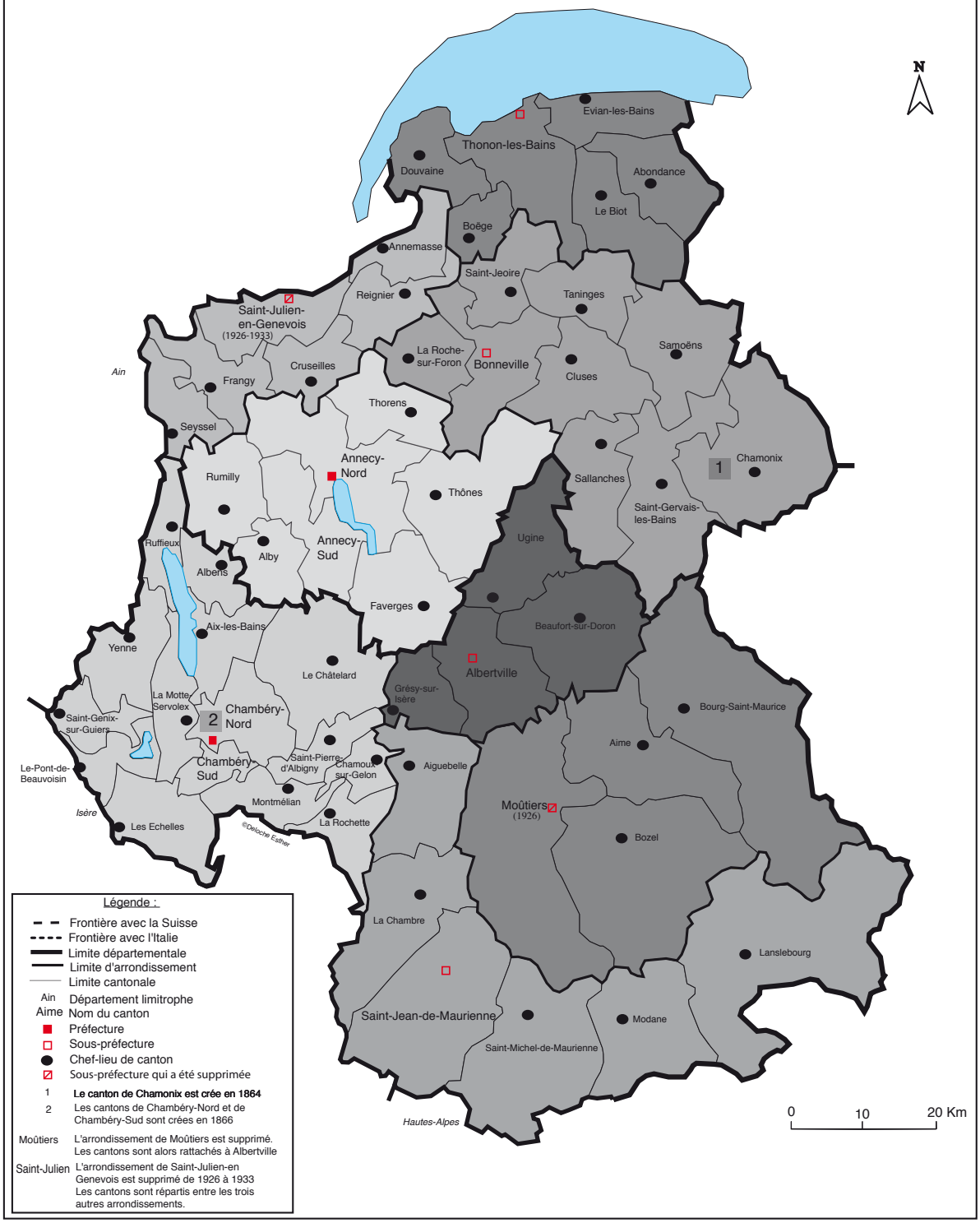
F. Caille, septembre 2014

[8] Voir la très riche et précise analyse dans : KOEBEL M., « Le profil social des maires de France », *Pouvoirs*, 2014/1 n°148.

[9] On notera que les dénominations politiques les plus anciennes sont reprises directement des appréciations des sous-préfets et préfets, dont on trouve également parfois des extraits dans les notices. Rappelons que l'administration préfectorale est alors l'un des fers de lance de la République et qu'ainsi, dans le contexte qui précède notamment la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, ses appréciations sur les orientations politiques des élus doivent être resituées dans le cadre des antagonismes du moment, ainsi que dans le rôle prééminent qui est alors attribué au préfet au sein du Conseil général.

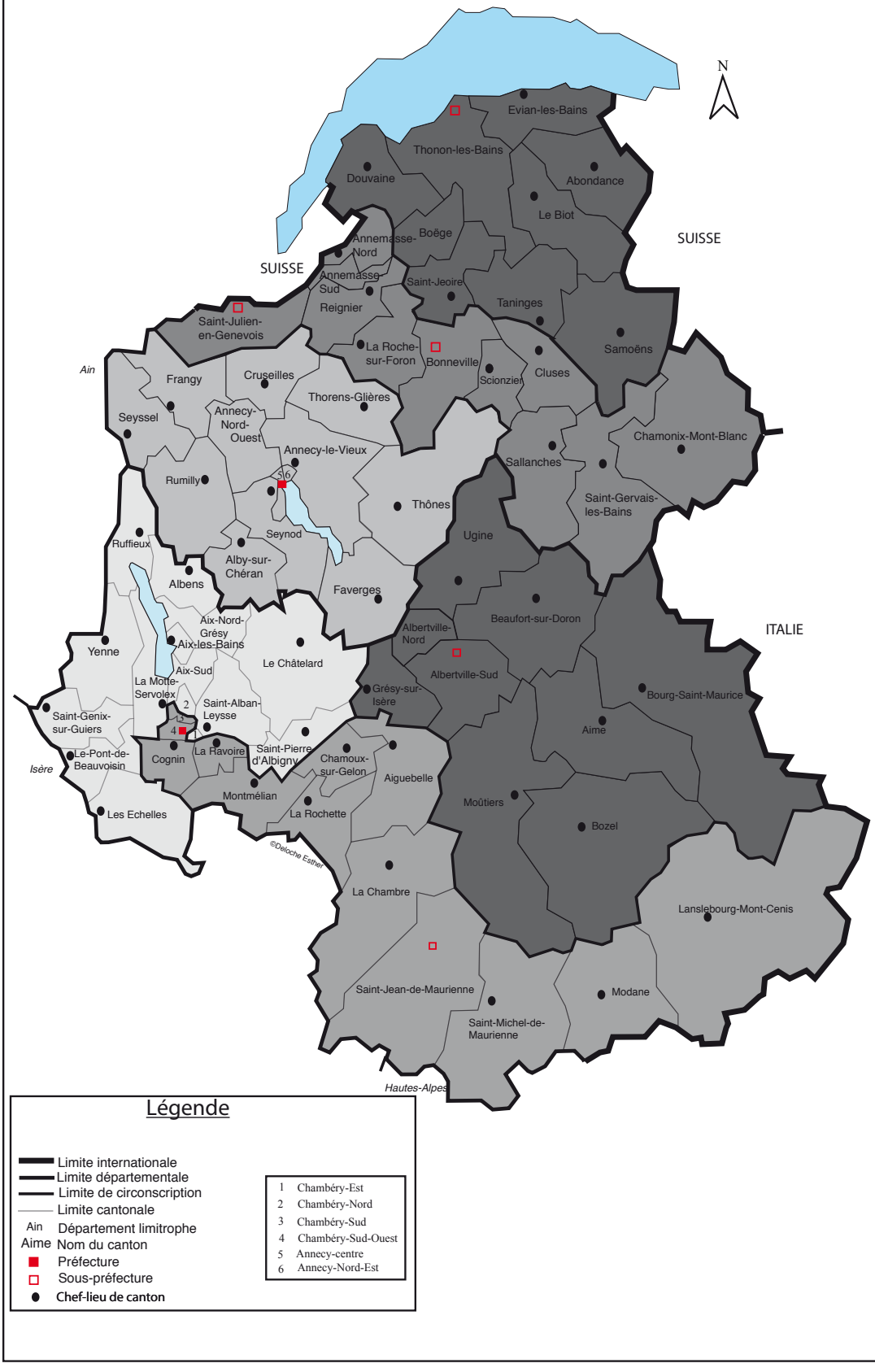
1

Carte des cantons et des arrondissements en Savoie et Haute-Savoie (1864-1973)



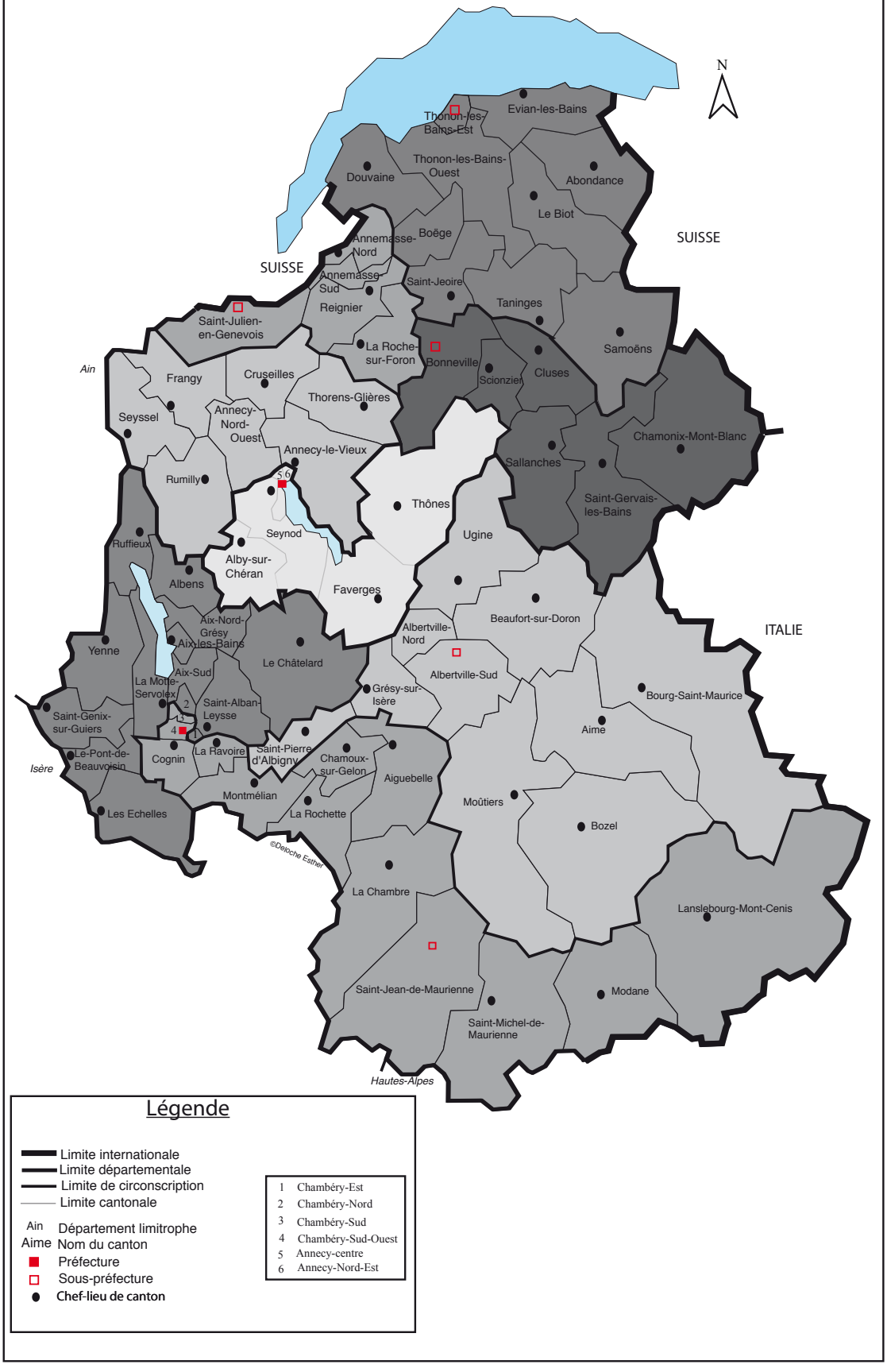
2

Carte des cantons et des circonscriptions électorales de Savoie et de Haute-Savoie (1973-1986)



3

Carte des cantons et des circonscriptions électorales de Savoie et de Haute-Savoie (1986-2009)



Légende

- Limite internationale
- Limite départementale
- Limite de circonscription
- Limite cantonale
- Ain — Département limitrophe
- Aime — Nom du canton
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Chef-lieu de canton

1	Chambéry-Est
2	Chambéry-Nord
3	Chambéry-Sud
4	Chambéry-Sud-Ouest
5	Annecy-centre
6	Annecy-Nord-Est

4

Carte des cantons et des circonscriptions électorales de Savoie et de Haute-Savoie (2009-2014)

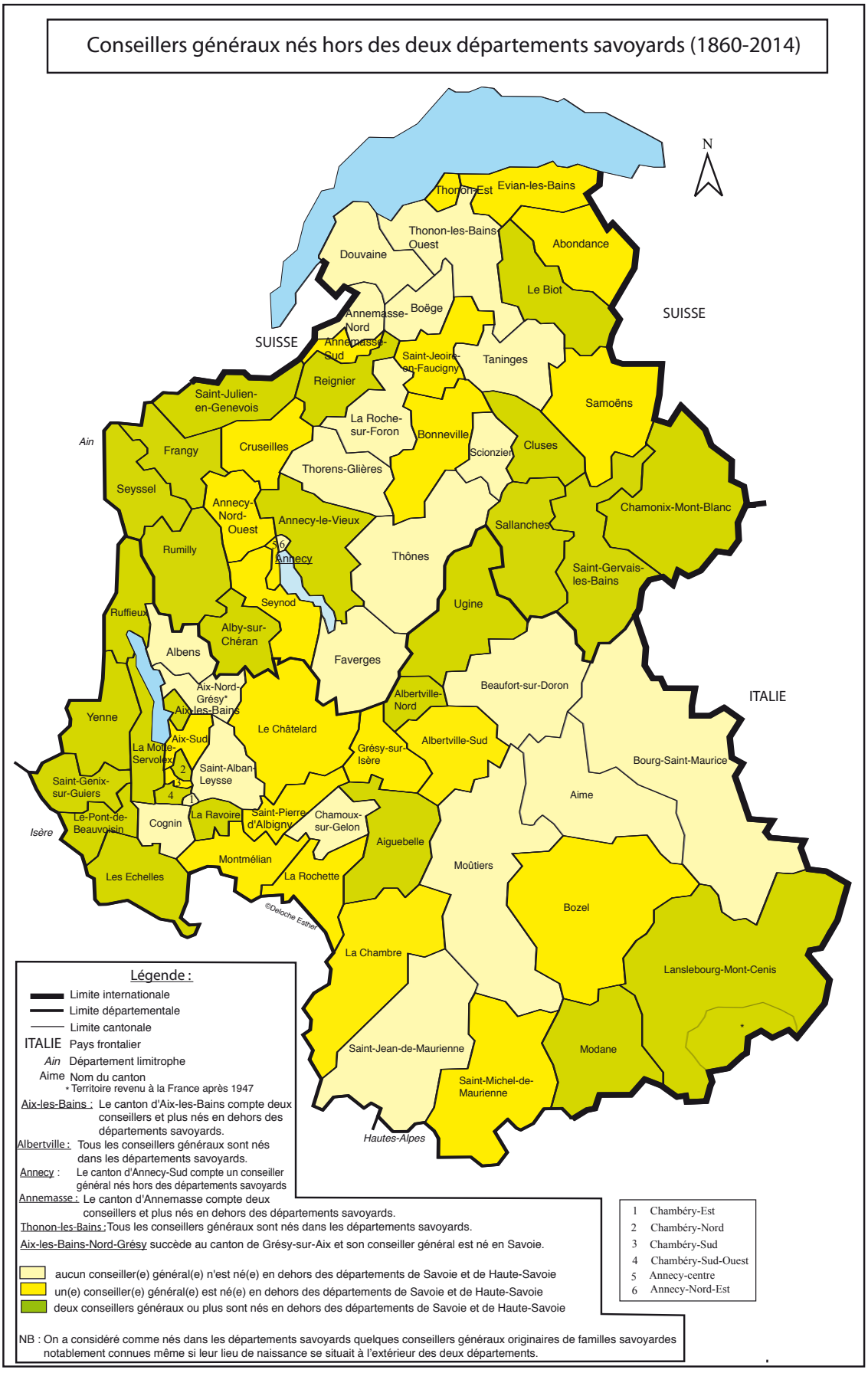


Légende

- Limite internationale
- Limite départementale
- Limite de circonscription
- Limite cantonale
- Ain — Département limitrophe
- Aime — Nom du canton
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Chef-lieu de canton

1	Chambéry-Est
2	Chambéry-Nord
3	Chambéry-Sud
4	Chambéry-Sud-Ouest
5	Annecy-centre
6	Annecy-Nord-Est

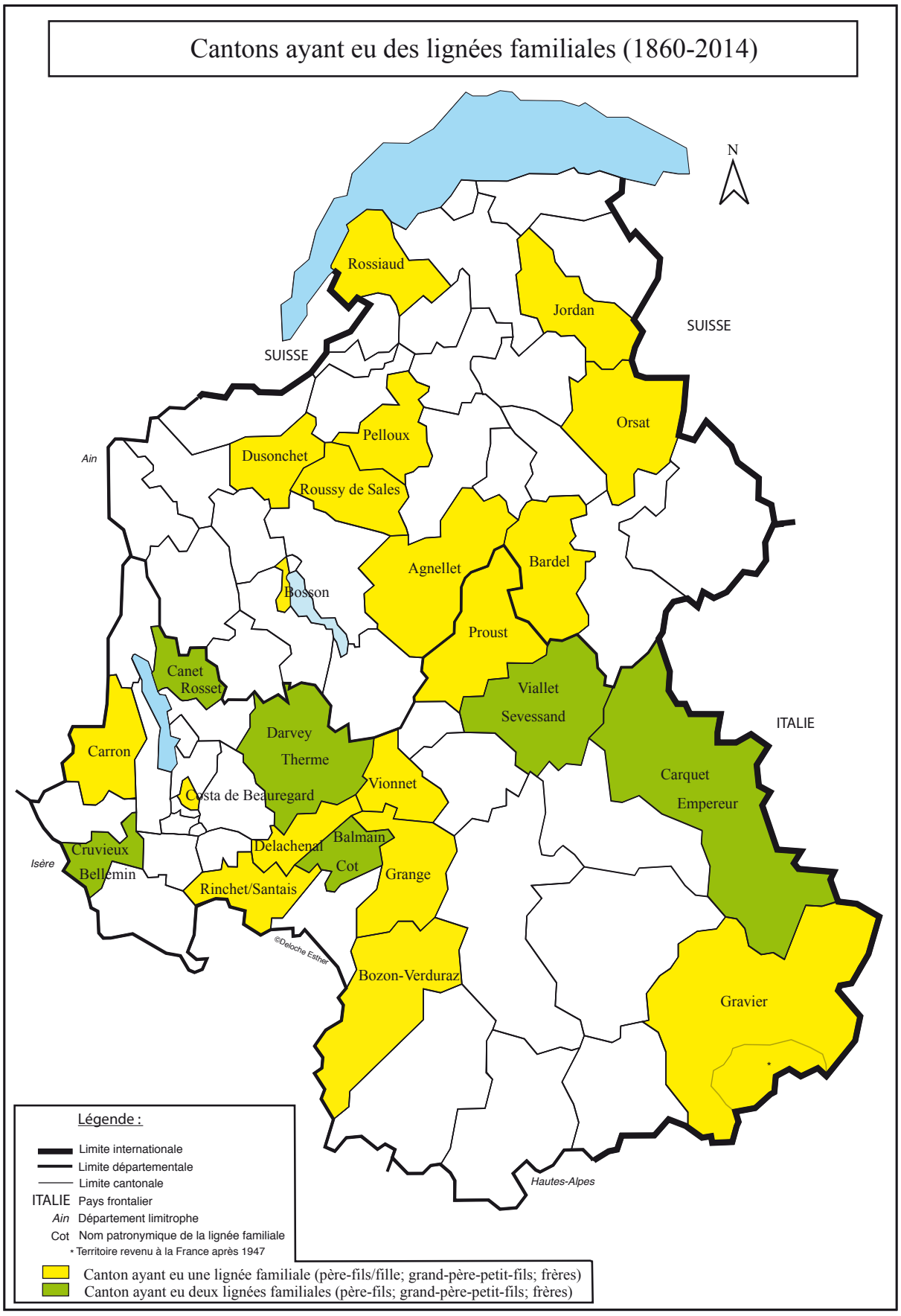
5


Conseillers généraux nés hors des deux départements savoyards (1860-2014)
N
SUISSE
SUISSE
ITALIE
Ain
Isère
Hautes-Alpes
Thonon-Est
Evian-les-Bains
Thonon-les-Bains Ouest
Douvaine
Abondance
Le Biot
Boëge
Annemasse-Nord
Annemasse-Sud
Saint-Jeoire-en-Faucigny
Taninges
Reignier
Saint-Julien-en-Genevois
Samoëns
La Roche-sur-Foron
Bonneville
Scionzier
Cluses
Frangy
Cruseilles
Thorens-Glières
Seyssel
Annecy-Nord-Ouest
Annecy-le-Vieux
Sallanches
Chamonix-Mont-Blanc
Rumilly
5 6
Annecy
Thônes
Saint-Gervais-les-Bains
Ruffieux
Seynod
Ugine
Alby-sur-Chéran
Albens
Faverges
Beaufort-sur-Doron
Aix-Nord-Grésy*
Albertville-Nord
Aix-les-Bains
Yenne
Le Châtelard
Albertville-Sud
Aix-Sud
La Motte-Servolex
Grésy-sur-Isère
Bourg-Saint-Maurice
2
Saint-Alban-Leysse
Aime
Saint-Genix-sur-Guiers
1
3
4
Le-Pont-de-Beauvoisin
Cognin
La Ravoire
Saint-Pierre-d'Albigny
Chamoux-sur-Gelon
Aiguebelle
Montmélian
Moûtiers
Les Echelles
La Rochette
Bozel
©Deloche Esther
La Chambre
Lanslebourg-Mont-Cenis
Saint-Jean-de-Maurienne
Modane
Saint-Michel-de-Maurienne
Légende :
Limite internationale
Limite départementale
Limite cantonale
ITALIE Pays frontalier
Ain Département limitrophe
Aime Nom du canton
* Territoire revenu à la France après 1947
Aix-les-Bains : Le canton d'Aix-les-Bains compte deux conseillers et plus nés en dehors des départements savoyards.
Albertville : Tous les conseillers généraux sont nés dans les départements savoyards.
Annecy : Le canton d'Annecy-Sud compte un conseiller général nés hors des départements savoyards
Annemasse : Le canton d'Annemasse compte deux conseillers et plus nés en dehors des départements savoyards.
Thonon-les-Bains : Tous les conseillers généraux sont nés dans les départements savoyards.
Aix-les-Bains-Nord-Grésy succède au canton de Grésy-sur-Aix et son conseiller général est né en Savoie.
aucun conseiller(e) général(e) n'est né(e) en dehors des départements de Savoie et de Haute-Savoie
un(e) conseiller(e) général(e) est né(e) en dehors des départements de Savoie et de Haute-Savoie
deux conseillers généraux ou plus sont nés en dehors des départements de Savoie et de Haute-Savoie
NB : On a considéré comme nés dans les départements savoyards quelques conseillers généraux originaires de familles savoyardes notablement connues même si leur lieu de naissance se situait à l'extérieur des deux départements.
1 Chambéry-Est
2 Chambéry-Nord
3 Chambéry-Sud
4 Chambéry-Sud-Ouest
5 Annecy-centre
6 Annecy-Nord-Est

6

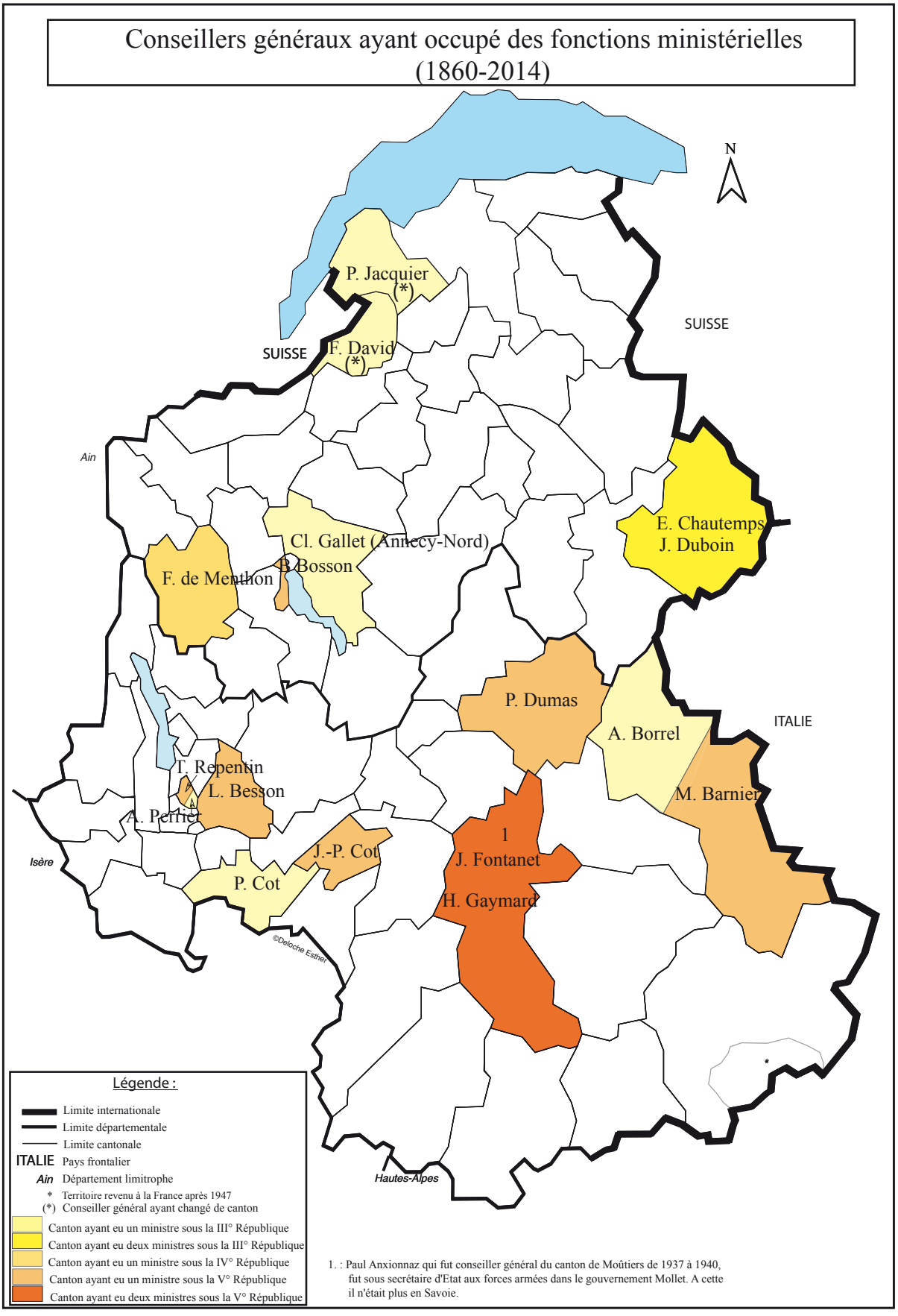

Conseillers généraux nés en dehors de leur arrondissement d'élection
(1860-2014)
Lac Léman
N
SUISSE
SUISSE
ITALIE
Thonon-Est
Evian-les-Bains
Thonon-les-Bains-Ouest
Abondance
Douvaine
Le Biot
Boëge
Annemasse-Nord
Annemasse-Sud
Saint-Jeoire
Taninges
Reignier
Saint-Julien-en-Genevois
Samoëns
La Roche-sur-Foron
Bonneville
Scionzier
Cluses
Ain
Frangy
Cruseilles
Thorens-Glières
Seyssel
Annecy-Nord-Ouest
Annecy-le-Vieux
Sallanches
Chamonix-Mont-Blanc
Rumilly
Thônes
Saint-Gervais-les-Bains
Seynod
Ugine
Ruffieux
Alby-sur-Chéran
Albens
Faverges
Aix-Nord-Grésy
Aix-les-Bains
Albertville-Nord
Beaufort-sur-Doron
Yenne
Le Châtelard
Aix-Sud
Albertville-Sud
La Motte-Servolex
Grésy-sur-Isère
Bourg-Saint-Maurice
Saint-Alban-Leysse
Aime
Saint-Genix-sur-Guiers
Le-Pont-de-Beauvoisin
Cognin
La Ravoire
Saint-Pierre-d'Albigny
Chamoux-sur-Gelon
Aiguebelle
Isère
Montmélian
Moûtiers
Les Echelles
La Rochette
Bozel
©Deleche Esther
La Chambre
Lanslebourg-Mont-Cenis
Saint-Jean-de-Maurienne
Modane
Saint-Michel-de-Maurienne
Hautes-Alpes
Légende :
Limite internationale
Limite départementale
Limite cantonale
ITALIE Pays frontalier
Ain Département limitrophe
Aime Nom du canton
* Territoire revenu à la France après 1947
Aix-les-Bains : 5 conseillers généraux sont nés hors de l'arrondissement d'élection
Albertville : 2 conseillers généraux sont nés hors de l'arrondissement d'élection
Annecy-Nord : 3 conseillers généraux sont nés hors de l'arrondissement d'élection
Annecy-Sud : 3 conseillers généraux sont nés hors de l'arrondissement d'élection
Annemasse : 6 conseillers généraux sont nés hors de l'arrondissement d'élection
Thonon-les-Bains : 2 conseillers généraux sont nés hors de l'arrondissement d'élection
aucun conseiller(e) général(e) n'est né(e) en dehors de son arrondissement d'élection
un(e) conseiller(e) général(e) est né(e) en dehors de l'arrondissement d'élection
deux conseillers généraux ou plus sont nés en dehors de l'arrondissement d'élection
1 Chambéry-Est
2 Chambéry-Nord
3 Chambéry-Sud
4 Chambéry-Sud-Ouest
5 Annecy-centre
6 Annecy-Nord-Est

7


Cantons ayant eu des lignées familiales (1860-2014)
N
SUISSE
SUISSE
ITALIE
Ain
Isère
Hautes-Alpes
Rossiaud
Jordan
Orsat
Pelloux
Dusonchet
Roussy de Sales
Agnellet
Bardel
Bosson
Proust
Canet
Rosset
Viallet
Sevessand
Carron
Darvey
Therme
Vionnet
Costa de Beauregard
Carquet
Empereur
Cruvieux
Bellemin
Delachenal
Balmain
Cot
Grange
Rinchet/Santais
Bozon-Verduraz
Gravier
©Deloche Esther
Légende :
Limite internationale
Limite départementale
Limite cantonale
ITALIE Pays frontalier
Ain Département limitrophe
Cot Nom patronymique de la lignée familiale
* Territoire revenu à la France après 1947
Canton ayant eu une lignée familiale (père-fils/fille; grand-père-petit-fils; frères)
Canton ayant eu deux lignées familiales (père-fils; grand-père-petit-fils; frères)

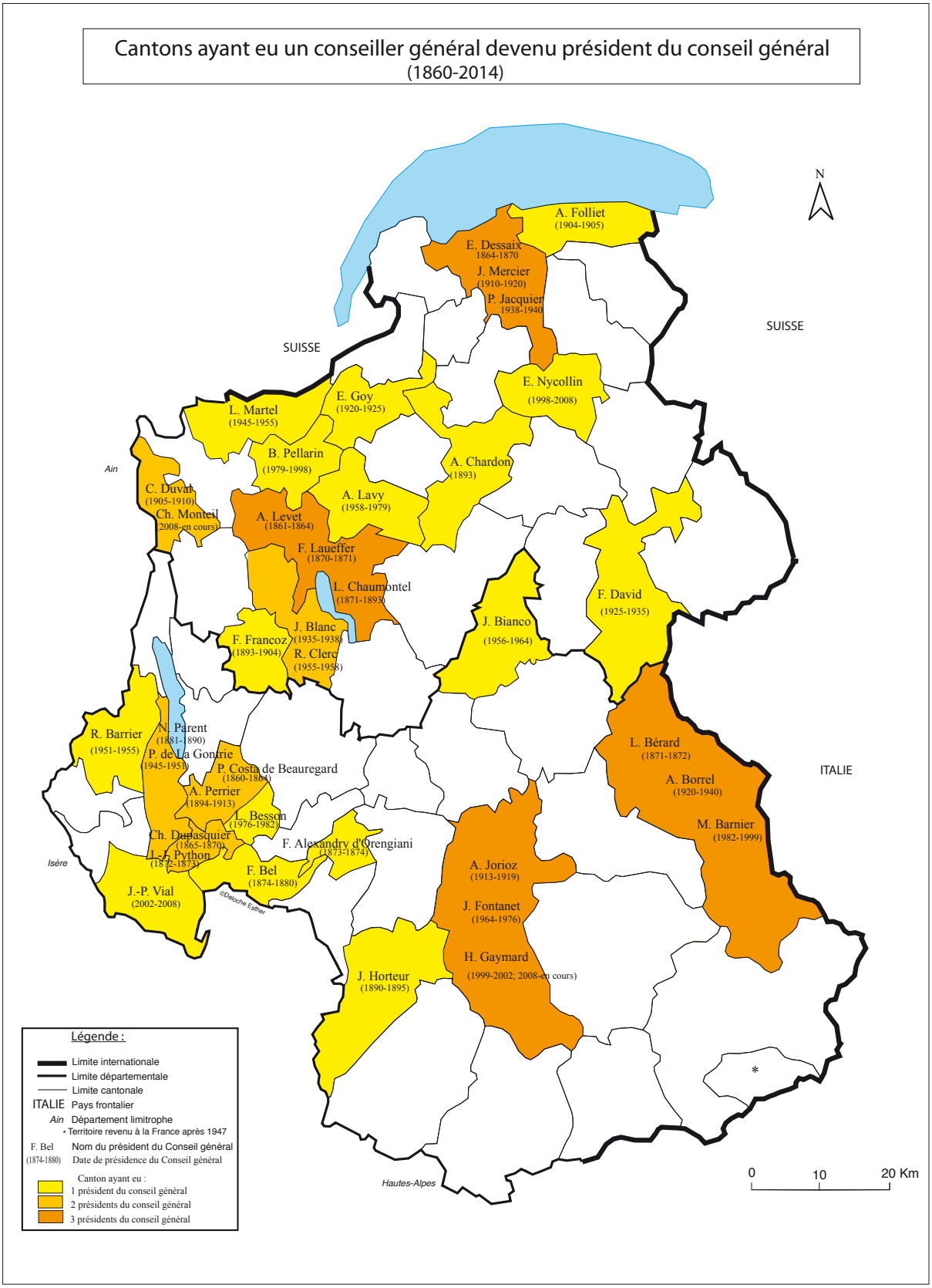
8

Conseillers généraux ayant occupé des fonctions ministérielles (1860-2014)



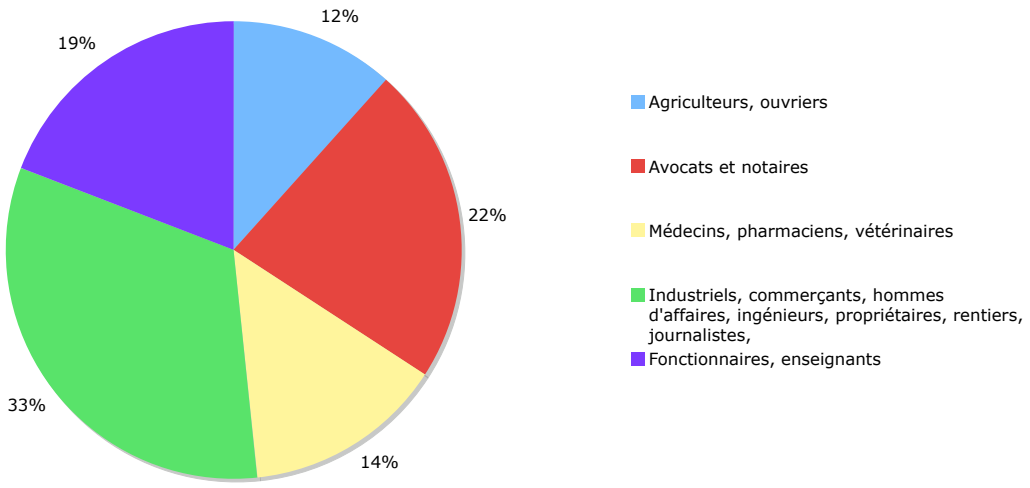
1. : Paul Anxionnaz qui fut conseiller général du canton de Moûtiers de 1937 à 1940, fut sous secrétaire d'Etat aux forces armées dans le gouvernement Mollet. A cette il n'était plus en Savoie.

9

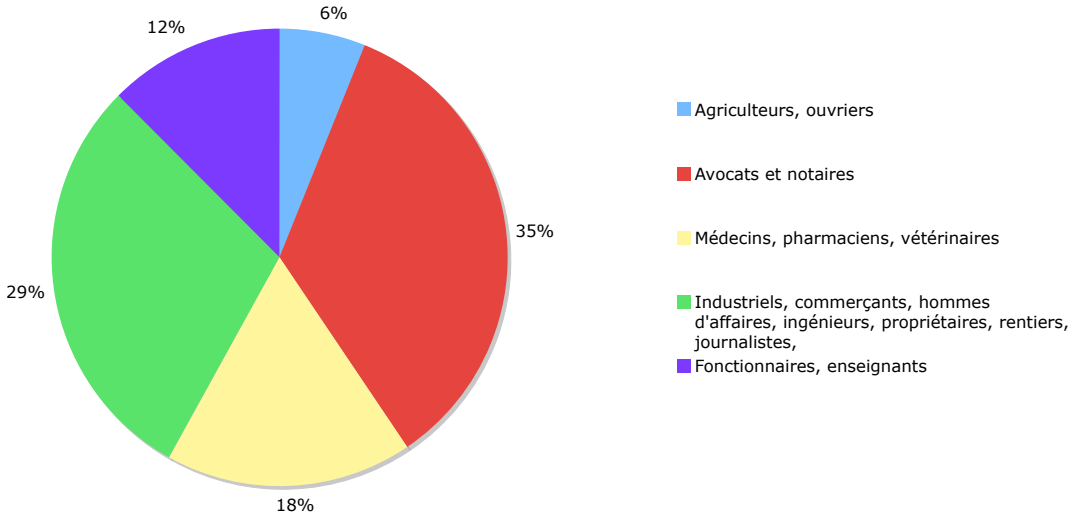

Cantons ayant eu un conseiller général devenu président du conseil général
(1860-2014)
N
SUISSE
SUISSE
ITALIE
ITALIE
Ain
Isère
Hautes-Alpes
A. Folliet (1904-1905)
E. Dessaix 1864-1870
J. Mercier (1910-1920)
P. Jacquier 1938-1940
E. Nycollin (1998-2008)
E. Goy (1920-1925)
L. Martel (1945-1955)
B. Pellarin (1979-1998)
A. Chardon (1893)
A. Lavy (1958-1979)
C. Duvat (1905-1910)
Ch. Monteil (2008-en cours)
A. Levet (1861-1864)
F. Laueffer (1870-1871)
L. Chaumontel (1871-1893)
F. David (1925-1935)
J. Bianco (1956-1964)
J. Blanc (1935-1938)
F. Francoz (1893-1904)
R. Clerc (1955-1958)
R. Barrier (1951-1955)
N. Parent (1881-1890)
P. de La Gontrie (1945-1951)
P. Costa de Beauregard (1860-1864)
A. Perrier (1894-1913)
L. Besson (1976-1982)
Ch. Dupasquier (1865-1870)
L.-J. Python (1870-1873)
F. Alexandry d'Orengiani (1873-1874)
F. Bel (1874-1880)
J.-P. Vial (2002-2008)
©Deloche Esther
L. Bérard (1871-1872)
A. Borrel (1920-1940)
M. Barnier (1982-1999)
A. Jorioz (1913-1919)
J. Fontanet (1964-1976)
H. Gaymard (1999-2002; 2008-en cours)
J. Horteur (1890-1895)
*
0
10
20 Km
Légende :
Limite internationale
Limite départementale
Limite cantonale
ITALIE Pays frontalier
Ain Département limitrophe
* Territoire revenu à la France après 1947
F. Bel (1874-1880) Nom du président du Conseil général
Date de présidence du Conseil général
Canton ayant eu :
1 président du conseil général
2 présidents du conseil général
3 présidents du conseil général

10

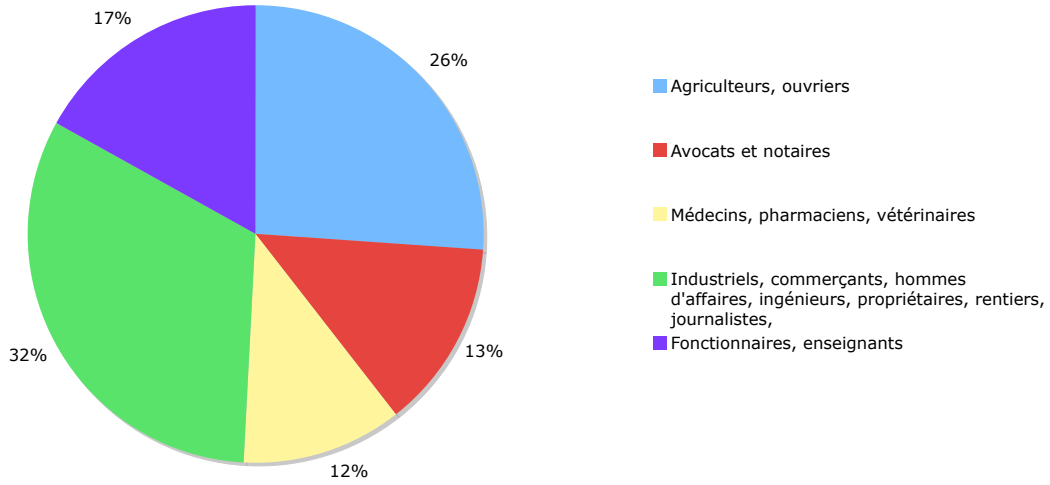
Origine socio-professionnelle des conseillers généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie (1860-2014)



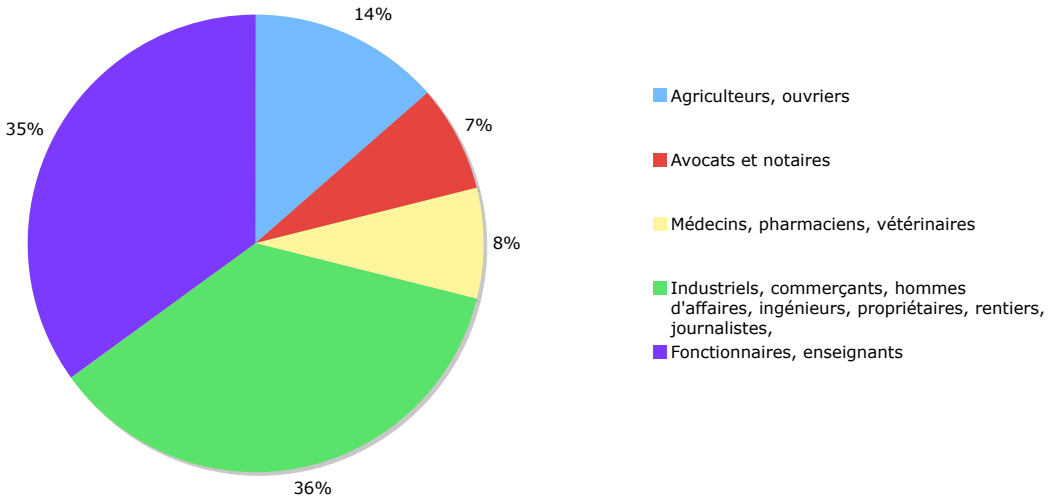
Origine socio-professionnelle des conseillers généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie (1860-1940)



Origine socio-professionnelle des conseillers généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie (1945-1973)

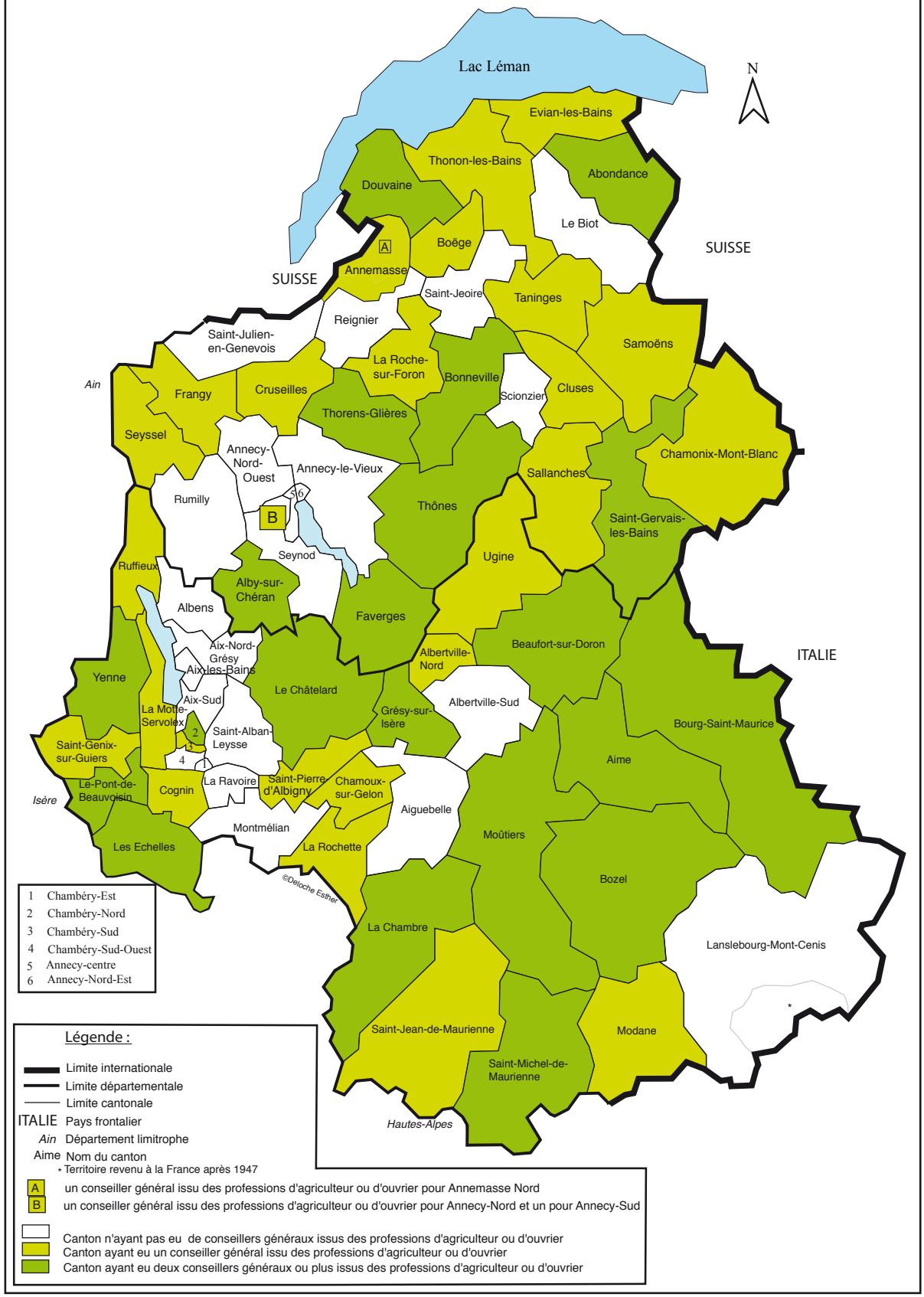


Origine socio-professionnelle des conseillers généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie (1973-2014)



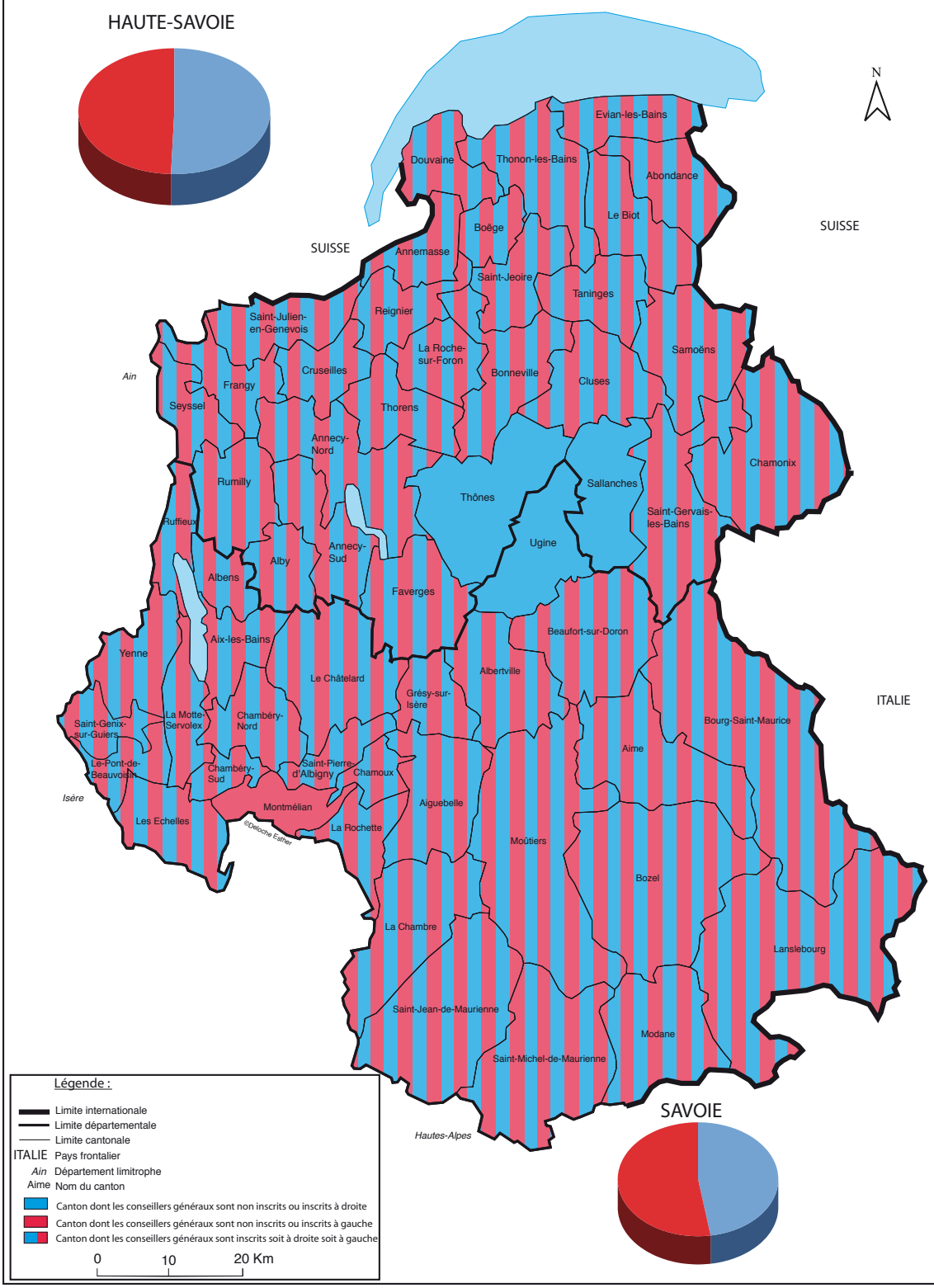
11

Conseillers généraux issus des professions d'agriculteur et d'ouvrier, par canton (1860-2014)



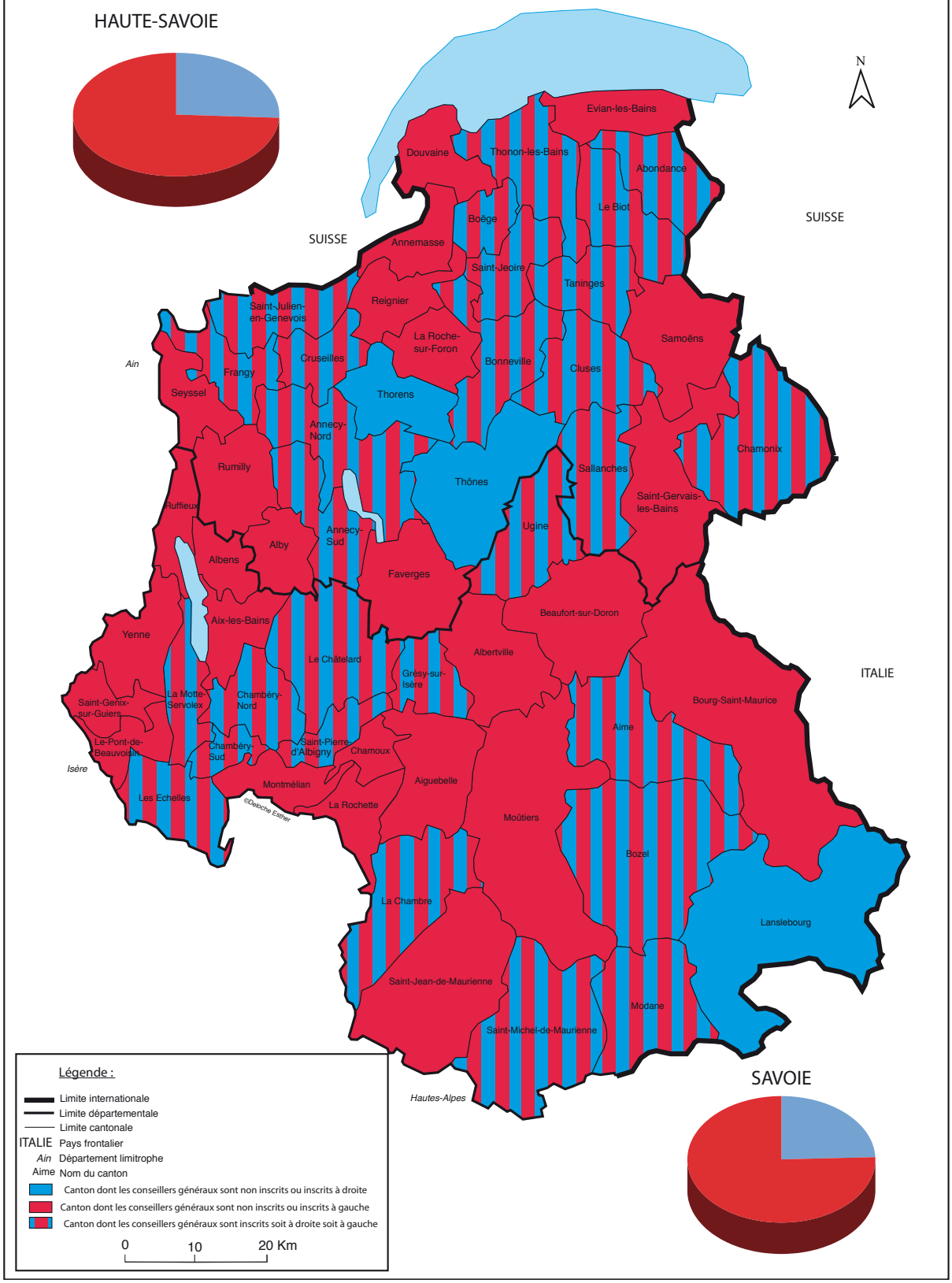
12

Orientation politique des conseillers généraux dans les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie (1860-1913)



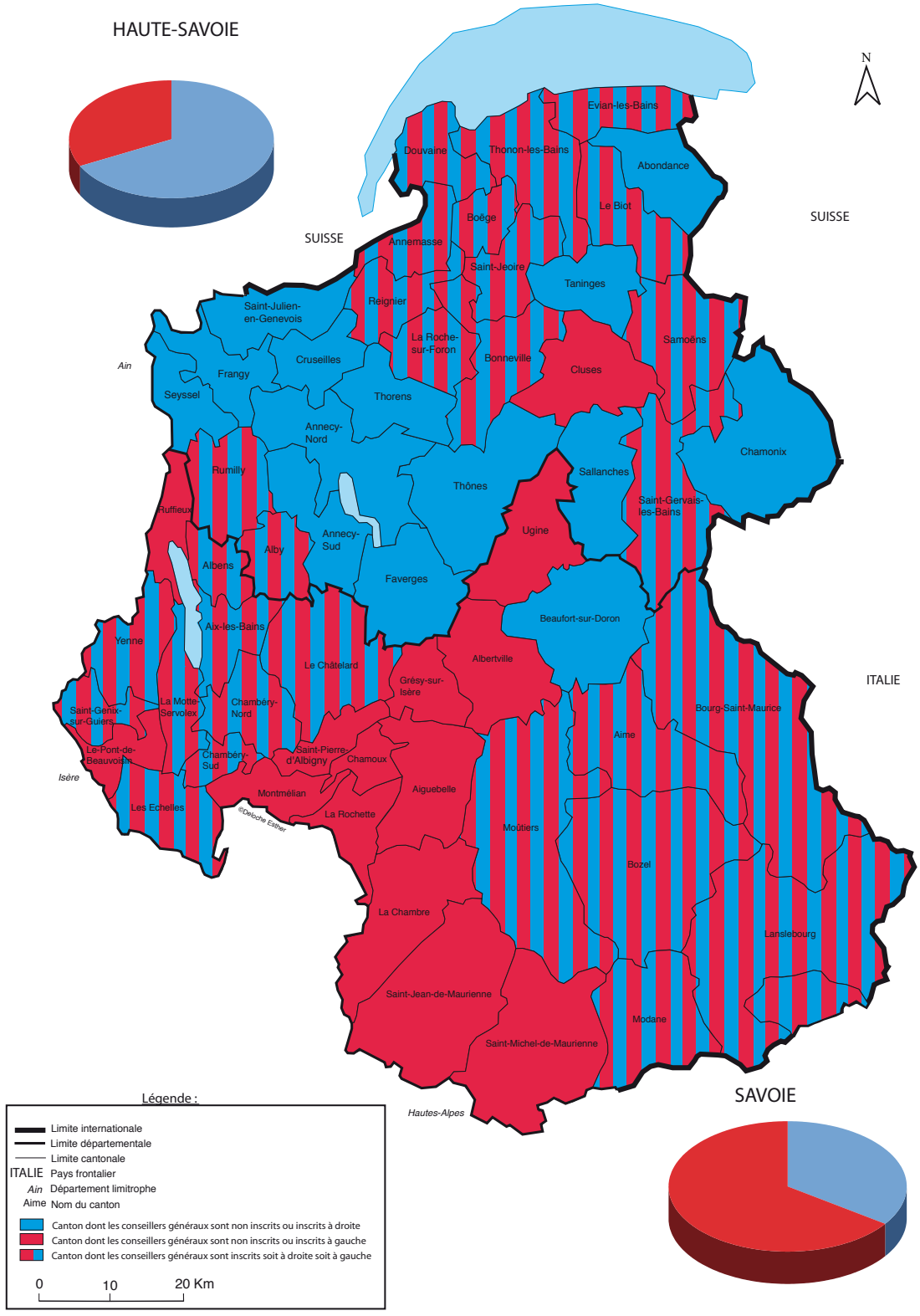
13

Orientation politique des conseillers généraux dans les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie (1913-1940)



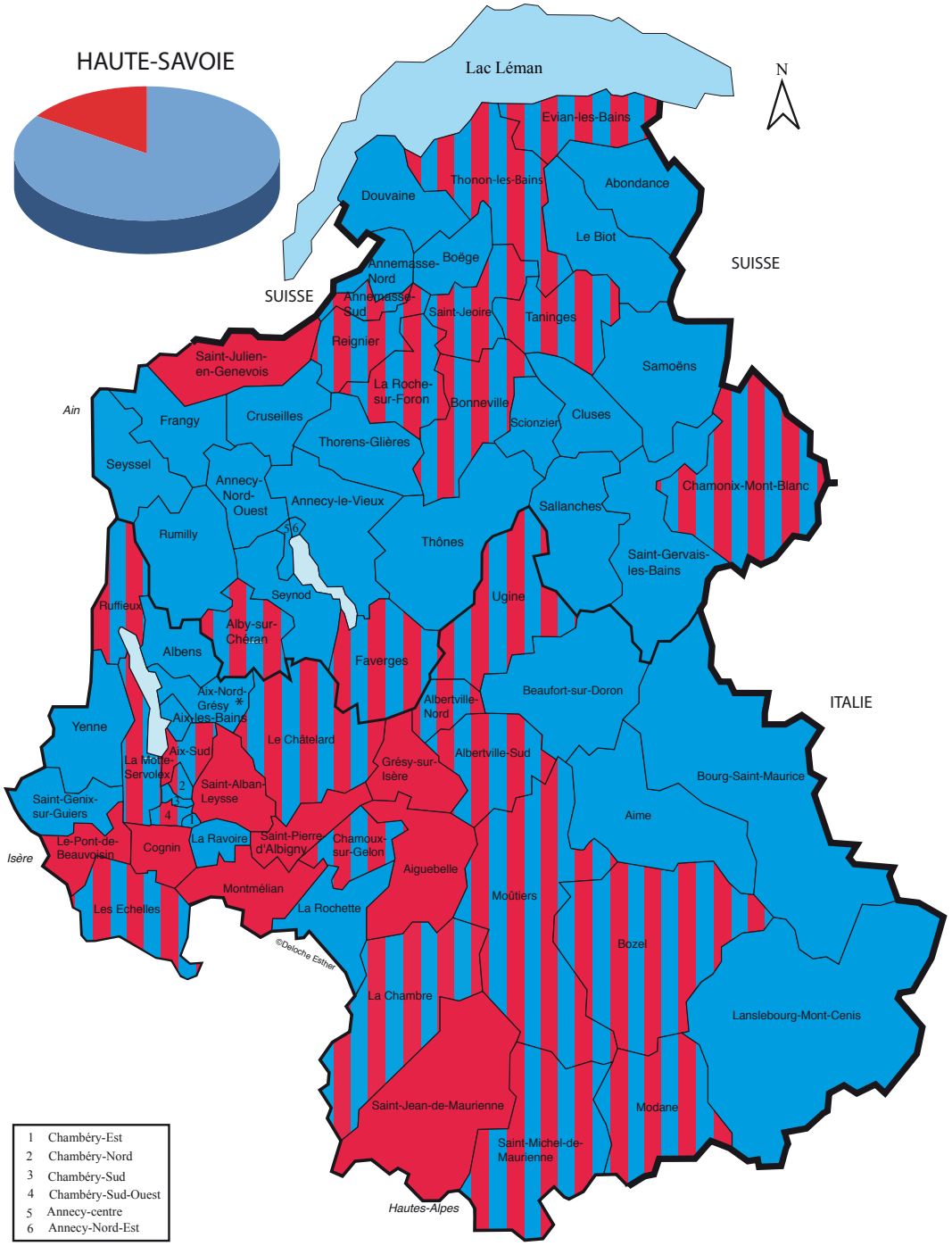
14

Orientation politique des conseillers généraux dans les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie (1945-1973)

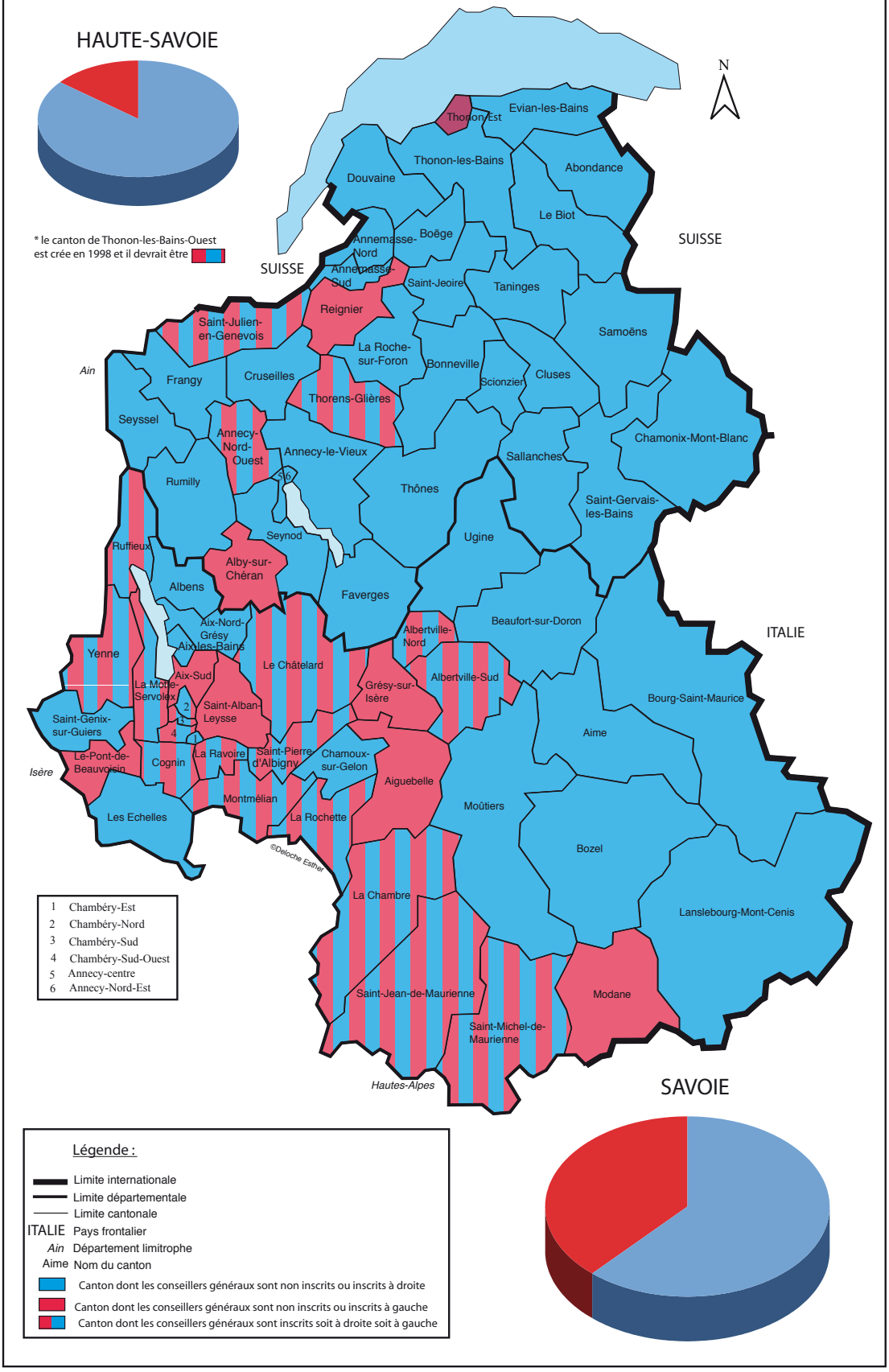


15

Orientation politique des conseillers généraux dans les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie (1973-1994)



Orientation politique des conseillers généraux dans les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie (1994-2014)



Annexes[10]

Tableau simplifié des circonscriptions administratives (civiles) des départements de Savoie et de Haute-Savoie au 1er janvier 1861 (date officielle d'entrée en vigueur de la législation française dans l'ancien duché de Savoie)

Départements	Chefs-lieux de départements	Arrondissements	Sous-Préfectures	Cantons (et nombre de communes)
Savoie *(4 arrondissements, 28 cantons et 328 communes)*	Chambéry	Arrondissement de Chambéry *(14 cantons et 164 communes)*		Aix-les-Bains (14) Albens (9) Chambéry (19) Chamoux (10) Le Châtelard (14) Les Echelles (11) Montmélian (15) La Motte-Servolex (9) Pont-de-Beauvoisin (12) La Rochette (14) Ruffieux (8) Saint-Genix sur Guiers (10) Saint-Pierre d'Albigny (5) Yenne (14)
		Arrondissement d'Albertville *(4 cantons et 42 communes)*	Albertville	Albertville (18) Beaufort (4) Grésy-sur-Isère (11) Ugine (9)
		Arrondissement de Moûtiers *(4 cantons et 55 communes)*	Moûtiers	Aime (12) Bourg-Saint-Maurice (9) Bozel (9) Moûtiers (25)
		Arrondissement de Saint-Jean de Maurienne *(6 cantons et 67 communes)*	Saint-Jean de Maurienne	Aiguebelle (12) La Chambre (13) Lanslebourg (7) Modane (8) Saint-Jean de Maurienne (20) Saint-Michel de Maurienne (7)
Haute-Savoie *(4 arrondissements, 28 cantons et 314 communes)*	Annecy	Arrondissement d'Annecy *(7 cantons et 98 communes)*		Alby (12) Annecy-Nord (24) Annecy-Sud (17) Faverges (10) Rumilly (20) Thônes (10)
		Arrondissement de Bonneville *(9 cantons et 68 communes)*	Bonneville	Thorens (6) Bonneville (15) Chamonix (4) Cluses (10) La Roche (11) Saint-Gervais (4) Saint-Jeoire en Faucigny (6) Sallanches (9) Samoëns (4)
		Arrondissement de Saint-Julien *(6 cantons et 76 communes)*	Saint-Julien en Genevois	Taninges (5) Annemasse (14) Cruseilles (11) Frangy (13) Reignier (9) Saint-Julien (18) Seyssel (11)
		Arrondissement de Thonon *(6 cantons et 71 communes)*	Thonon	Abondance (7) Le Biot (9) Boëge (8) Douvaine (16) Evian-les-Bains (14) Thonon (17)

[10] BERTHIER B., « Circonscriptions administratives (Après 1860) », dans C. SORREL et P. GUICHONNET (dir.), *La Savoie et l'Europe 1860-2010. Dictionnaire historique de l'Annexion*, La Fontaine de Siloé, 2009, p. 538-539 (second tableau inédit communiqué par l'auteur, que nous remercions).

Tableau simplifié des circonscriptions électorales (législatives) des départements de Savoie et de Haute-Savoie depuis l'annexion de 1860

Périodes	Département de Savoie	Département de Haute-Savoie
1860 -1871	Circonscription de Chambéry-Aix-les-Bains : Cantons d'Aix-les-Bains, d'Albens, de Chambéry, de Chamoux, du Châtelard, des Echelles, de Montmélian, de La Motte-Servolex, de Pont-de-Beauvoisin, de La Rochette, de Ruffieux, de Saint-Genix sur Guiers, de Saint-Pierre d'Albigny et de Yenne. *A compter de 1866 la circonscription comprend également les nouveaux cantons de Chambéry-Nord et de Chambéry-Sud, (en remplacement de l'ancien canton de Chambéry).* Circonscription d'Albertville-Moûtiers-Saint-Jean de Maurienne : Cantons d'Aiguebelle, d'Aime, d'Albertville, de Beaufort, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel, de La Chambre, de Grésy-sur-Isère, de Lanslebourg, de Modane, de Moûtiers, de Saint-Jean de Maurienne, de Saint-Michel de Maurienne et d'Ugine.	Circonscription d'Annecy-Saint-Julien : Cantons d'Alby, d'Annecy-Nord, d'Annecy-Sud, d'Annemasse, de Cruseilles, de Faverges, de Frangy, de Reignier, de Rumilly, de Saint-Julien, de Seyssel, de Thônes et de Thorens. Circonscription de Bonneville-Thonon : Cantons d'Abondance, du Biot, de Boëge, de Bonneville, de Chamonix, de Cluses, de Douvaine, d'Evian-les-Bains, de La Roche-sur-Foron, de Saint-Gervais, de Saint-Jeoire en Faucigny, de Sallanches, de Samoëns, de Taninges et de Thonon.
1876 -1919	Circonscription de Chambéry-Nord : Cantons d'Aix-les-Bains, d'Albens, de Chambéry-Nord, des Echelles, de Pont-de-Beauvoisin, de Ruffieux, de Saint-Genix sur Guiers et de Yenne. Circonscription de Chambéry-Sud : Cantons du Châtelard, de Chambéry-Sud, de Chamoux, de La Motte-Servolex, de Montmélian, de La Rochette et de Saint-Pierre d'Albigny. Circonscription d'Albertville : Cantons d'Albertville, de Beaufort, de Grésy-sur-Isère et d'Ugine. Circonscription de Moûtiers : Cantons d'Aime, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel et de Moûtiers. Circonscription de Saint-Jean de Maurienne : Cantons d'Aiguebelle, de La Chambre, de Lanslebourg, de Modane, de Saint-Jean de Maurienne et de Saint-Michel de Maurienne. **Remarque :** **Les élections de 1885, 1919 et 1924 se déroulent selon le mode proportionnel d'un scrutin de liste départemental.**	Circonscription d'Annecy : Cantons d'Alby, d'Annecy-Nord, d'Annecy-Sud, de Faverges, de Rumilly, de Thônes et de Thorens. Circonscription de Saint-Julien : Cantons d'Annemasse, de Cruseilles, de Frangy, de Reignier, de Saint-Julien et de Seyssel. Circonscription de Bonneville : Cantons de Bonneville, de Chamonix, de Cluses, de La Roche, de Saint-Gervais, de Saint-Jeoire en Faucigny, de Sallanches, de Samoëns et de Taninges. Circonscription de Thonon : Cantons d'Abondance, du Biot, de Boëge, de Douvaine, d'Evian-les-Bains et de Thonon. **Remarque :** **Les élections de 1885, 1919 et 1924 se déroulent selon le mode proportionnel d'un scrutin de liste départemental.**
1928-1940	Circonscription de Chambéry-Nord : Cantons d'Aix-les-Bains, d'Albens, de Chambéry-Nord, des Echelles, de Pont-de-Beauvoisin, de Ruffieux, de Saint-Genix sur Guiers et de Yenne. Circonscription de Chambéry-Sud : Cantons du Châtelard, de Chambéry-Sud, de Chamoux, de La Motte-Servolex, de Montmélian, de La Rochette et de Saint-Pierre d'Albigny. Circonscription d'Albertville-Moûtiers : Cantons d'Aime, d'Albertville, de Beaufort, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel, de Grésy-sur-Isère, de Moûtiers et d'Ugine. Circonscription de Saint-Jean de Maurienne : Cantons d'Aiguebelle, de La Chambre, de Lanslebourg, de Modane, de Saint-Jean de Maurienne et de Saint-Michel de Maurienne.	Circonscription d'Annecy : Cantons d'Alby, d'Annecy-Nord, d'Annecy-Sud, de Faverges, de Rumilly, de Thônes et de Thorens. Circonscription de Saint-Julien : Cantons d'Annemasse, de Cruseilles, de Frangy, de Reignier, de Saint-Julien et de Seyssel. Circonscription de Bonneville : Cantons de Bonneville, de Chamonix, de Cluses, de La Roche, de Saint-Gervais, de Saint-Jeoire en Faucigny, de Sallanches, de Samoëns et de Taninges. Circonscription de Thonon : Cantons d'Abondance, du Biot, de Boëge, de Douvaine, d'Evian-les-Bains et de Thonon.
	Remarque : **Toutes les élections législatives de la IV^{e} République se jouent à la proportionnelle, sous la forme d'un scrutin de liste départemental pondéré, de 1951 à 1958, par le système complexe des "apparentements".**	**Remarque :** **Toutes les élections législatives de la IV^{e} République se jouent à la proportionnelle, sous la forme d'un scrutin de liste départemental pondéré, de 1951 à 1958, par le système complexe des "apparentements".**

1958-1986	1ère Circonscription : Cantons d'Aix-les-Bains, d'Albens, de Chambéry-Nord, du Châtelard, des Echelles, de La Motte-Servolex, de Pont-de-Beauvoisin, de Ruffieux, de Saint-Genix sur Guiers, de Saint-Pierre d'Albigny et de Yenne. *A compter de 1973 la circonscription comprend également les nouveaux cantons d'Aix-les-Bains, de Grésy-sur-Aix, en remplacement de l'ancien canton d'Aix-les-Bains), et les nouveaux cantons de Chambéry-Nord et de Saint-Alban-Leysse, (en remplacement de l'ancien canton de Chambéry-Nord).* *A compter de 1985 la circonscription comprend également les nouveaux cantons d'Aix-les-Bains-Centre, d'Aix-les-Bains-Nord-Grésy et d'Aix-les-Bains-Sud (en remplacement des deux cantons d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix), et le nouveau canton de Chambéry-Est, (détaché des cantons de Chambéry-Nord et de Saint-Alban-Leysse).* 2e Circonscription : Cantons d'Aime, d'Albertville, de Beaufort, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel, de Grésy-sur-Isère, de Moûtiers et d'Ugine. *A compter de 1973 la circonscription comprend également les nouveaux cantons d'Albertville-Nord et d'Albertville-Sud, (en remplacement de l'ancien canton d'Albertville).* 3e Circonscription : Cantons d'Aiguebelle, de Chambéry-Sud, de La Chambre, de Chamoux-sur-Gelon, de Lanslebourg, de Modane, de Montmélian, de La Rochette, de Saint-Jean de Maurienne et de Saint-Michel de Maurienne. *A compter de 1973 la circonscription comprend également les nouveaux cantons de Chambéry Sud-Ouest et de La Ravoire, (détachés de l'ancien canton de Chambéry Sud).* *A compter de 1985 la circonscription comprend également le nouveau canton de Cognin, (détaché des deux cantons de La Motte-Servolex et de La Ravoire).* **Remarque :** **Les élections de 1986 se déroulent selon le mode proportionnel d'un scrutin de liste départemental.**	1ère Circonscription : Cantons d'Alby-sur-Chéran, d'Annecy-Nord, d'Annecy-Sud, de Cruseilles, de Faverges, de Frangy, de Rumilly, de Seyssel, de Thônes et de Thorens-Glières. *A compter de 1973 la circonscription comprend également les nouveaux cantons d'Annecy-Centre, d'Annecy-Nord-Est, d'Annecy-Nord-Ouest, d'Annecy, d'Annecy-le-Vieux et de Seynod, (en remplacement des anciens cantons d'Annecy-Nord et d'Annecy-Sud).* 2e Circonscription : Cantons d'Abondance, du Biot, de Boëge, de Douvaine, d'Evian-les-Bains, de Taninges, de Thonon-les-Bains, de Saint-Jeoire en Faucigny et de Samoëns. 3e Circonscription : Cantons d'Annemasse, de Bonneville, de Chamonix-Mont-Blanc, de Cluses, de Reignier, de La Roche-sur-Foron, de Sallanches, de Saint-Julien en Genevois et de Saint-Gervais-les-Bains. *A compter de 1973 la circonscription comprend également les nouveaux cantons d'Annemasse-Nord et d'Annemasse-Sud, (en remplacement du canton d'Annemasse), et le nouveau canton de Scionzier.* **Remarque :** **Les élections de 1986 se déroulent selon le mode proportionnel d'un scrutin de liste départemental.**
1986-2009	1ère Circonscription : Cantons d'Aix-les-Bains-Centre, d'Aix-les-Bains-Nord-Grésy, d'Aix-les-Bains-Sud, d'Albens, de Chambéry-Est, de Chambéry-Nord, du Châtelard, des Echelles, de La Motte-Servolex, de Pont-de-Beauvoisin, de Ruffieux de Sain-Alban-Leysse, de Saint-Genix sur Guiers. 2e Circonscription : Cantons d'Aime, d'Albertville-Nord, d'Albertville-Sud, de Beaufort, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel, de Grésy-sur-Isère, de Moûtiers, de Saint-Pierre d'Albigny et d'Ugine. 3e Circonscription : Cantons d'Aiguebelle, de Chambéry-Sud, de Chambéry Sud-Ouest, de La Chambre, de Chamoux-sur-Gelon, de Cognin, de Lanslebourg, de Modane, de Montmélian de La Ravoire, de La Rochette, de Saint-Jean de Maurienne et de Saint-Michel de Maurienne.	1ère Circonscription : Cantons d'Annecy-Nord-Ouest, d'Annecy-le-Vieux, de Cruseilles, de Frangy, de Rumilly, de Seyssel et de Thorens-Glières. 2e Circonscription : Cantons d'Alby-sur-Chéran, d'Annecy-Centre, d'Annecy-Nord-Est, de Faverges, de Seynod, de Thônes. 3e Circonscription : Cantons de Bonneville, de Chamonix-Mont-Blanc, de Cluses, de Saint-Gervais-les-Bains, de Sallanches et de Scionzier. 4e Circonscription : Cantons d'Annemasse-Nord, d'Annemasse-Sud, de Reignier, de La Roche-sur-Foron et de Saint-Julien-en-Genevois. 5e Circonscription : Cantons d'Abondance, du Biot, de Boëge, de Douvaine, d'Evian-les-Bains, de Saint-Jeoire, de

		Samoëns, de Taninges et de Thonon-les-Bains. *A compter de 1997 la circonscription comprend également les nouveaux cantons de Thonon-les-Bains-Est et de Thonon-les-Bains-Ouest, (en remplacement du canton de Thonon-les-Bains).*
2009	1ère Circonscription : Cantons d'Aix-les-Bains-Centre, d'Aix-les-Bains-Nord-Grésy, d'Aix-les-Bains-Sud, d'Albens, des Echelles, de La Motte-Servolex, du Pont-de-Beauvoisin, de Ruffieux, de Saint-Genix-sur-Guiers et de Yenne. 2e Circonscription : Cantons d'Aime, d'Albertville-Nord, d'Albertville-Sud, de Beaufort, de Bourg-Saint-Maurice, de Bozel, de Moûtiers et d'Ugine 3e Circonscription : Cantons d'Aiguebelle, de La Chambre, de Chamoux-sur-Gelon, de Lanslebourg-Mont-Cenis, de Modane, de Montmélian, de La Ravoire, de La Rochette, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Saint-Michel-de-Maurienne. 4e Circonscription : Cantons de Chambéry-Est, de Chambéry-Nord, de Chambéry-Sud, de Chambéry-Sud-Ouest, du Châtelard, de Cognin, de Grésy-sur-Isère, de Saint-Alban-Leysse et de Saint-Pierre-d'Albigny.	1ère Circonscription : Cantons d'Annecy Nord-Ouest, d'Annecy-le-Vieux, de Rumilly et de Thorens-Glières. 2e Circonscription : Cantons d'Alby-sur-Chéran, d'Annecy-Centre, d'Annecy-Nord-Est, de Faverges, de Seynod et de Thônes. 3e Circonscription : Cantons de Boëge, de Bonneville, de Cruseilles, de Reignier, de La Roche-sur-Foron et de Saint-Jeoire. 4e Circonscription : Cantons d'Annemasse-Nord, d'Annemasse-Sud, de Frangy, de Saint-Julien-en-Genevois et de Seyssel. 5e Circonscription : Cantons d'Abondance, du Biot, de Douvaine, d'Evian-les-Bains, de Thonon-les-Bains-Est et de Thonon-les-Bains-Ouest. 6e Circonscription : Cantons de Chamonix-Mont-Blanc, de Cluses, de Saint-Gervais-les-Bains, de Sallanches, de Samoëns, de Scionzier et de Taninges.